



VILLE DE
CREST

COMITE CONSULTATIF AGENDA 21 Réunion du 27 septembre 2019 à 19h00

COMPTE-RENDU

Présidé par Monsieur Le Maire.

Élus présents : Alain BATIE et Jean-Pierre POINT (arrivé à 20h00).

Membres présents : Anne CAILLE, Christiane FRAUD, Janine MANOUKIAN, Alain SARTRE et Véronique SIBILLE.

Membres excusés : Christiane CHAIX-BROUSSAUD et Jacques LEONE.

Techniciens Ville de Crest : Corinne MEUVRET (DGS) et Franceline CHIEUX (DGA).

Intervenant technique : Caroline SCHYRR.

.....
Ordre du jour :

- Nouvelles actions de l'Agenda 21
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le comité 21 que les fonctions liées à l'environnement, au cadre de vie et au développement durable sont désormais confiées à Jean-Pierre POINT, premier adjoint délégué à l'urbanisme. La révision du PLU a été présentée en conseil municipal le 20 septembre dernier. L'urbanisme et le développement durable sont étroitement liés, notamment à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Cf. note du PLU en pièce-jointe de ce CR.

1°) Nouvelles actions de l'Agenda 21

Lors de la dernière réunion avec le comité 21, il a été évoqué quelques idées de perspectives concernant l'Agenda 21, qui pourraient figurer sur le volet 2 du Nouvel Agenda 21. La liste ci-dessous a depuis été complétée :

1. Proposer une journée citoyenne :

L'objectif est de mobiliser les habitants autour d'un projet intergénérationnel améliorant leur cadre de vie (chantier de réparation, amélioration, embellissement) au cours d'une demi-journée ou journée, par exemple un WE fin mai. La journée citoyenne est née à Berrwiller dans le Haut-Rhin en 2008. Elle constitue un réseau national qui a rassemblé près de 200 000 personnes en 2017. Dans la Drôme, les villes de Soyans, Die, Buis-les-Baronnies et Bourdeaux organisent des journées citoyennes. A Crest la journée citoyenne pourrait porter sur l'entretien des chemins de randonnées, le désherbage manuel des ruelles du centre-ville ou encore le nettoyage des remparts.

Remarques : Le Comité suggère que les habitants s'approprient le lieu qu'ils vont entretenir. Monsieur le Maire note le succès du rassemblement des citoyens lors du nettoyage mondial de la planète, World Clean Up Day, le 21 septembre dernier.

Un mail a été envoyé au réseau des journées citoyennes afin d'avoir un retour d'expérience sur les villes de même échelle que Crest (5 000 à 10 000 habitants) qui ont mis en place ce dispositif.

2. Végétaliser la ville :

Les canicules estivales, vont devenir plus fréquentes, plus longues et plus intenses. Elles rendent nécessaire une nouvelle dynamique de végétalisation de l'espace public.

Les axes et objectifs visés sont les suivants : s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques, mettre en œuvre un programme de plantation (nombre, lieu et délai de réalisation), définir les essences d'arbres à planter afin de favoriser l'évapotranspiration du sol et des végétaux permettant d'humidifier l'air. La végétalisation permet de favoriser la biodiversité, diminuer les îlots de chaleur, infiltrer les eaux de ruissellement.

73 arbres pourraient être plantés, un arbre symbolisant une naissance en 2018¹. Voici une proposition d'espaces à végétaliser : le parking des Restos du Cœur, au-dessus du bassin de la Nativité, à côté du bassin des écoles, espace vert entre le gymnase Soubeyran et l'avenue Jean Rabot.

Remarques : En plus de l'espace vert situé entre le gymnase Soubeyran et l'avenue Jean Rabot, il est proposé de mener une réflexion globale autour des terrains de sports de Soubeyran en incluant le boulodrome et le skate-park.

Les arbres choisis devront être non allergisants. Il est également suggéré de mener un programme de plantation sur la zone commerciale et industrielle et autour du bassin de la Saleine.

3. Poursuivre le développement du frontage (action existante Nouvel Agenda 21)

L'objectif est la réappropriation du domaine public par les habitants afin d'embellir la ville. Cela améliore la qualité esthétique du domaine public et le lien social dans les quartiers. Les riverains sont accompagnés dans l'aménagement. Le frontage a été mis en place au printemps 2018 rue Sadi Carnot.

Des opérations de frontage vont être menées rue des Alpes, Place des Moulins, Saint François, montée Barbeyère et rue Laurent Mognat.

Remarques : Monsieur le Maire propose de poursuivre le frontage en se rapprochant des bailleurs publics de Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour le verdissement devant les espaces collectifs. Par exemple, les espaces verts devant les logements de Lamartine, gérés par DAH, sont une réussite. Avant tout projet d'aménagement, il est nécessaire de savoir qui paie l'eau et de privilégier l'arrosage par irrigation agricole comme c'est le cas aux jardins familiaux.

Monsieur le Maire souligne également le verdissement du cimetière.

4. Promouvoir les actions de sensibilisation dans les écoles sur le gaspillage alimentaire et utilisation d'un composteur pour les bio-déchets :

L'objectif est de diminuer le gaspillage alimentaire dans les écoles. Pour la mise en œuvre de cette action il est nécessaire de sensibiliser et former les utilisateurs (élèves, personnel de cantine) au tri des déchets alimentaires avec l'utilisation d'un composteur pour les déchets organiques. L'acquisition du composteur pourrait être fourni par la Ville de Crest (coût 300 €).

Par ailleurs, au 1^{er} trimestre 2019-2020, l'association Compost & Territoire intervient dans le cadre des activités ARS pour les écoles de Royannez et Anne Pierjean avec un atelier de sensibilisation et d'animation appelé « un trésor dans ma poubelle », portant sur le compost.

Remarques : Le Comité 21 souhaiterait que cette action soit étendue aux établissements du second degré. Un lien est à faire avec l'élection des éco-délégués², dont le rôle est de participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements depuis la rentrée 2019-2020. Le Conseil Municipal des Jeunes pourrait également être associé à cette démarche.

Monsieur le Maire propose d'inclure l'établissement de Saint-Louis à la mise en place de cette action. L'aménagement de composteurs implique un entretien régulier.

5. Mise à disposition d'un vélo électrique pour les agents communaux :

La Ville bénéficie déjà de véhicules électriques. Pour les déplacements qui ne nécessitent pas l'usage de la voiture (courte distance et pas de charges lourdes), il est proposé d'acquérir un vélo électrique (coût estimé à 2 500 € par vélo). Cela permettrait de diminuer l'encombrement des routes et de favoriser les mobilités actives à Crest. *L'État proposait jusqu'au 31 décembre 2018, une subvention aux collectivités locales pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.* La recherche d'autres subventions devra être étudiée.

Remarques : Le comité 21 suggère de choisir un modèle de vélo électrique avec des sacoches, pour pouvoir transporter du matériel si nécessaire.

¹ Depuis 2017, 64 arbres ont été plantés.

² Deux élèves éco-délégués sont élus au minimum par établissement scolaire. Les collèges et lycées sont concernés.

6. Poursuivre l'éducation au civisme (mégots, chewing-gums) :

En moyenne, il faut 12 ans pour que les mégots se dégradent complètement. Cela a des conséquences pour l'environnement et un coût d'entretien. De par leurs filtres chimiques, les mégots polluent les sols et l'eau. Il en est de même pour les chewing-gums qui restent collés sur les trottoirs.

Les axes et objectifs visés sont les suivants : diminuer les déchets jetés sur la voie publique, trier et recycler les mégots de cigarette par une association ou entreprise spécialisée, rendre plus propre la ville, diminuer les incivilités et faire appliquer la loi (Article R633-6 du code pénal-amende 68 € pour un mégot jeté par terre).

Pour la seconde édition du budget participatif, un porteur de projet a déposé un projet « Crest-ville zéro-mégot » avec l'installation d'un mobilier urbain spécifique avec des « cendriers de sondage », qui permettent de collecter les mégots tout en interrogeant la population (voir visuel ci-dessous).



Le projet prévoit également le recyclage des mégots de cigarette. Aujourd'hui, une seule usine en France, située en Bretagne MéGo ! dépollue et recycle les mégots de cigarette.

Pour ce qui est des chewing-gums, il pourrait être envisagé d'installer une poubelle spéciale au sein et aux abords des établissements scolaires avec une communication adéquate (exemple à Valence).

Remarques : Le Comité 21 demande à la Mairie si elle peut fournir des cendriers de poche aux habitants afin d'inciter les fumeurs à ne pas jeter leur mégot par terre. Dans le cadre de l'Agenda 21, une campagne de sensibilisation a déjà été menée à côté du kiosque ou à l'entrée du parc du bosquet avec la pose de panneaux indiquant les dégâts environnementaux des mégots, plastiques, canettes jetés dans la nature. (c.f exemple de visuels ci-dessous). Il serait judicieux d'ajouter le montant de l'amende d'un mégot jeté par terre (68 €).



7. Mettre en place une navette gare de Crest-Gare TGV Valence :

Ce projet est en discussion avec la Région pour septembre 2021. L'objectif est de favoriser la desserte de Crest en transport collectif. Une refonte globale du réseau de transport est étudiée par la Région, en vue du renouvellement de la Délégation de Service Public pour la rentrée de septembre 2021. Une réunion de travail, à laquelle Crest est associée, est prévue à Rovaltain le 17 octobre prochain. Un questionnaire concernant la mobilité devrait paraître dans le prochain magazine Crest le lien, avec des questions portant sur les besoins de déplacements des Crestois et environs, notamment sur les transports scolaires.

8. Développer les garages à vélos dans le centre ancien :

Cela répond à la demande de l'association Vélo Dans la Ville et des usagers qui ont rarement un garage ou une cave pour stocker leur vélo. Le local de Mme Nublat (ex local poubelles) situé au 43 rue de l'Hôtel de ville est en train d'être aménagé en garage à vélo. Une convention tripartite a été signée. La Ville de Crest paie le loyer, la gestion du garage à vélo est confiée à Vélo Dans la Ville. La Ville de Crest a procédé à quelques travaux d'aménagements à savoir : modification de la porte d'accès au local, modification du

réseau électrique avec l'installation d'un éclairage avec détecteur de présence, installation des supports à vélo. La mise en place d'un sous-compteur électrique a été prise en charge par la propriétaire. Il est prévu un nettoyage du site avant la mise à disposition du local auprès de l'association Vélo Dans la Ville (VDV), qui en aura la gestion. Huit vélos seront stationnés. Le montant de location pourrait être autour de 50 € par an.

Il pourrait être envisagé de reconvertir un autre local vacant, par exemple celui de Monsieur Verpillier rue Archinard (ancienne boucherie-charcuterie).

Remarques : Les clés ont été remises par Monsieur le Maire à l'association Vélo Dans la Ville à l'occasion d'un point presse le samedi 5 octobre dernier.

9. Supprimer l'utilisation du plastique à usage unique lors des réceptions et réunions en Mairie.

La Loi PACTE ³ (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) prévoit l'interdiction des plastiques à usage unique au 1^{er} janvier 2020⁴. Le CCAS a fait l'acquisition depuis plus de 2 ans de 175 gobelets réutilisables. Ils sont aux couleurs du CCAS. Pour la Coupe des 3 collèges en juin 2019, 400 gobelets réutilisables ont été fournis aux collégiens, professeurs et associations sportives. Depuis cet été, les gobelets en plastique ont été supprimés en Mairie lors des réceptions et événements, et ont été remplacés par du carton.

Remarques : Le Comité 21 propose d'étendre le dispositif aux manifestations sportives.

10. Partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vercors :

Dans le cadre du projet scolaire pour l'année 2019-2020 « Le parc du Vercors à ma porte », deux classes (CM2 Anne Pierjean et CE2/CM1/ CM2 Brassens) ont été retenues pour partager une action de sensibilisation menée par des animateurs du parc. L'ambition est de faire du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) un laboratoire du développement durable et d'éco-citoyenneté en préparant les jeunes à devenir les futurs citoyens du Parc. Ce projet d'une durée d'une année scolaire, vise à favoriser l'implication des élèves, futurs citoyens, dans le projet du Parc du Vercors en articulant ses enjeux d'EETD (éducation à la citoyenneté et d'éducation artistique et culturelle).

Deux cycles d'animation et six séquences alterneront entre des séances animées par des intervenants éducatifs et artistiques agréés et des séances menées en autonomie par les équipes éducatives des établissements scolaires.

Par ailleurs, dans l'esprit du travail qui sera réalisé avec le parc, une activité périscolaire est envisagée pour le deuxième trimestre 2019/2020.

Remarques : Se rapprocher du Parc Naturel Régional du Vercors pour voir si l'expérience sera renouvelée l'année prochaine.

11. Usage de serviettes en tissu à la cantine :

L'objectif est de diminuer le nombre de déchets (serviettes jetables), en proposant l'utilisation de serviettes en tissu pour les élèves de primaire déjeunant à la cantine.

Cela nécessite pour la Ville l'achat de serviettes en tissu, l'aménagement de casiers adaptés pour chacun des élèves avec le lavage une fois par semaine des serviettes. Il pourrait être intéressant de mettre en place cette expérience dans la future salle polyvalente à Brassens, qui accueillera 60 élèves.

Remarques : La Ville de Crest pourrait fournir deux jeux de serviettes pour chacun des enfants déjeunant à la cantine, en gardant une réserve de serviettes en papier au cas-où. Le Comité 21 propose une période d'expérimentation avec la prise en charge du lavage des serviettes par les familles. Les enfants seront sensibilisés et responsabilisés.

12. Territoire engagé pour la nature à travers ses jardins familiaux :

Les Jardins Familiaux, sont installés dans le quartier de la Plaine. Ils constituent un outil de développement social local. Ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable engagée par la ville, autour des valeurs suivantes : " Convivialité, courtoisie, civisme, solidarité, équité, entraide, respect des autres et de l'environnement". Cette action figure sur le volet 1 de l'Agenda 21 publié en 2006 pour permettre aux familles résidant dans des immeubles collectifs de bénéficier d'un terrain pour le jardinage. Il y a actuellement 32 familles qui bénéficient d'une parcelle. Le CCAS, par le biais de son centre social et culturel Crest'Actif, a repris en interne l'intégralité de la gestion des jardins familiaux depuis le 1^{er} janvier 2017. Une animatrice, Chloé Lextraït, est en charge de l'organisation pratique des jardins familiaux. Elle est garante de la convivialité, de la solidarité et du respect entre jardiniers. Il pourrait être envisagé de développer les jardins familiaux dans un autre quartier de Crest.

³ La loi Pacte a été validée en nouvelle lecture le 16 mars dernier à l'Assemblée Nationale.

⁴ La disposition prévoit toujours l'interdiction au 1^{er} janvier 2020 des gobelets, verres et assiettes jetables en plastique. Cependant elle repousse au 1^{er} janvier 2021 celle des pailles, couverts ou encore des bâtonnets mélangeurs.

Remarques : Monsieur le Maire demande combien de parcelles peuvent encore être créées à la Prairie ? Crest Actif a été sollicité sur ce point. Le dispositif des jardins familiaux pourrait être étendu à d'autres secteurs, comme la Condamine ou la Saleine.

13.Acquisition de bacs massifs, en remplacement des blocs bétons :

Il est proposé de faire l'acquisition de bacs massifs avec la plantation d'arbustes pour remplacer les blocs bétons mis en travers des routes lors des manifestations. Cela permettra de fleurir et embellir la ville.

Remarques : Jean-Pierre POINT fait remarquer que la Ville n'est pas propriétaire de tous les blocs bétons, certains sont en location.

Monsieur le Maire propose d'ajouter **une nouvelle action** portant sur la **plantation d'espèces** qui éloignent les moustiques comme le géranium, la menthe, la citronnelle.

14.Mise en place de nichoirs dans les arbres de la ville

Dans le cadre du chantier citoyen de replantation d'essences et d'entretien de la voie verte du Canal Bouvat, prévu à l'automne 2019, il est proposé d'aménager des nichoirs dans les arbres. Trois ou quatre nichoirs seraient fournis et posés bénévolement par la commission biodiversité de l'Église verte regroupant localement catholiques, protestants et évangéliques. Les nichoirs seront prévus pour accueillir des mésanges (bleues, charbonnières). Ce projet s'inscrirait, dans le cadre du chantier participatif en tant qu'action de sensibilisation pour la fabrication et la pose des nichoirs.

15.Inscription chaque année au World Clean Up Day, nettoyage mondial de la planète

La Ville de Crest a participé à la 2ème édition du World Clean Up Day, journée mondiale du nettoyage de la planète, qui cette année s'est traduit par 4 000 opérations en France, soit 1 000 de plus que l'année dernière. Le mouvement a pour vocation de rassembler les citoyens, les associations, les entreprises et les acteurs publics, dans le but de garder la planète propre.

Plusieurs initiatives ont été menées à Crest du 16 au 21 septembre 2019 (lycéens de St Louis, salariés de Vinci Autoroute, entreprises cretoises et habitants) pour nettoyer les deux rives de la Drôme. Crest fait partie de la dizaine de communes dans la Drôme à avoir organisé cet événement.

Au vu du succès de cette opération, il est prévu que Crest s'inscrive dans le dispositif du World Clean Up Day chaque année.

Par ailleurs, afin de renforcer cette prise de conscience écologique, il pourrait être intéressant de mener une action de sensibilisation pour influencer le comportement des citoyens⁵. Par exemple, en installant devant les caniveaux un écriteau "Ne rien jeter, ne rien vider, la mer commence ICI". (voir photo ci-dessous).



Remarques : Le comité 21 souhaiterait que cet événement, malgré sa visée planétaire, soit nommé en français « Journée mondiale du nettoyage ».

16. Respect des Zones 30

La réglementation:

La zone 30 peut être définie comme suit : « Section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers ». Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf disposition contraire prise par le Maire. Les entrées et les sorties sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagée de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Concernant les règles de stationnement dans les zones 30, elles sont les mêmes que dans les zones à 50 km/h, il est interdit de stationner sur le trottoir en l'absence de places de stationnement aménagées dans le but de dégager la visibilité pour les véhicules motorisés et de privilégier la traversée des piétons.

L'amélioration attendue:

⁵ Théorie du nudge ou "coup de pouce" en français, est une technique pour inciter des personnes ou une population ciblée à changer leurs comportements ou à faire certains choix sans être sous contrainte ni obligation et qui n'implique aucune sanction.

- **La sécurité** : des usagers de la voie publique. La distance de freinage est de 13 mètres à 30 km/h contre 26 mètres à 50 km/h.
- **La mobilité** : une vitesse apaisée c'est permettre à tous de se déplacer de façon améliorée avec la circulation des piétons, des cyclistes et des personnes ayant des difficultés à se mouvoir.
- **La limitation des nuisances** : à 30 km/h, le bruit est divisé par deux et la pollution diminuée.
- **Pour les automobilistes** : amélioration de la fluidité, règle cohérente, économies de carburant.

Remarques : Monsieur le Maire propose de récompenser les automobilistes qui respectent la zone 30. Il convient de regarder les retours d'expérience similaires.

Du côté de Tours, une expérience originale est menée pour inciter les automobilistes à respecter la limitation de 70 km/h sur les six kilomètres du chantier de la troisième voie de l'autoroute A10 (entre Chambray-lès-Tours et Veigné). Il est possible de télécharger une application sur son smartphone qui récompense les bons conducteurs.

L'appli, nommée Tourago, a été imaginée par une start-up tourangelle. Quand on traverse la zone de travaux, elle s'active et enregistre des données de conduite : vitesse, détection de freinages ou d'accélération brusques, utilisation du téléphone au volant... Les bonnes pratiques permettent de collecter des points, qui sont ensuite convertis en bons cadeaux à retirer chez des partenaires locaux. Près de 2000 cadeaux sont disponibles pour une valeur de plus de 50 000 €.

17. Installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture des haras

La Mairie de Crest a été sollicitée en août dernier par Ld Equi-Services, pour donner son accord sur la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture des haras. En effet, la Ville est propriétaire des bâtiments.

La pose des panneaux (location de toiture) et/ou de construction de bâtiment (couverture de panneaux photovoltaïques) se ferait par la société Engie. La Ville de Crest a donné son accord pour l'installation de panneaux photovoltaïques le 21 août dernier.

Remarques : Monsieur le Maire propose que les nouvelles actions, étudiées ce jour en réunion soit examinées lors du prochain conseil municipal, le 25 octobre 2019. Le Comité 21 peut proposer d'autres actions sous un délai de quinze jours, trois semaines.

2°) Questions et remarques diverses :

Bassin St Antoine

Demande du Comité de replantation autour du bassin Saint Antoine. La vocation première du bassin est de retenir l'eau, le périmètre est sensible. Il n'est pas possible de réaliser toutes plantations, en raison du respect des contraintes de la Loi sur l'eau.

Abords de la Saleine une fois les travaux réalisés

A la Saleine, une réflexion pourrait être engagée afin d'aménager l'espace, planter des arbres... en lien avec le SMRD.

Guérite de la Tour

Le Comité 21 regrette de ne pas avoir été consulté pour la guérite de la Tour.

Circulation dangereuse aux Sétéreés

Le Comité 21 constate que la circulation est dangereuse au carrefour de la montée St Antoine et des Sétéreés. Les enfants sont à pied au bord de la route où les automobilistes circulent vite, malgré la zone 30. Cette crainte va être renforcée avec la construction des logements d'Herbemont. Le Comité 21 souhaiterait que soit étudié un aménagement sécurisé pour les piétons.

Arbuste à tailler sur l'îlot central, situé à proximité de la Croix de Romans

Cette demande a été transmise aux services techniques.

La séance est levée à 20h50.

Caroline SCHYRR
Chargée de mission
Développement Durable